

# Allocations au seuil de pauvreté Courage, fuyons!

Les derniers débats au parlement fédéral en vue de relever les allocations sociales au seuil de pauvreté (et dans le même temps supprimer la catégorie cohabitant) ont bien failli se conclure par un enterrement de première classe de la proposition de loi qui vise ces objectifs. Cette fois la charge est venue du CD&V. Par contre, le PS a changé son fusil d'épaule pour prendre la défense d'une proposition de loi qu'il avait jusqu'ici fort critiquée (voir plus loin).

Tout ceci s'est produit le 22 octobre dernier, lors d'une séance de la commission Santé publique de la Chambre où était discutée la proposition de loi (déposée par Ecolo-Groen!) dont nous parlons. Le 22 octobre, c'est-à-dire... 5 jours à peine après la journée mondiale pour le refus de la misère, qui a lieu chaque année le 17 octobre. Ce jour là, de nombreuses associations avaient manifesté pour le relèvement de tous les bas revenus, en particulier les minima sociaux (voir encadré et photo).

A ce jour, les débats en sont restés là. Mais c'est dire le sérieux avec lequel certains partis politiques considèrent cette revendication... qu'ils sont pourtant nombreux à avoir incluse dans leur programme (cf. Journal du Collectif 62, pp. 30-33). Alors que de nouvelles échéances électorales se rapprochent, il sera bon de s'en rappeler... Mais nous n'en sommes pas encore là. Revenons à notre texte de loi.

## PROPOSITION DE LOI ÉLARGIE

Nous avons déjà présenté en détails dans nos précédents

## LE RELÈVEMENT DES ALLOCATIONS SOCIALES AU SEUIL DE PAUVRETÉ ET LA SUPPRESSION DU STATUT COHABITANT ONT FAILLI ÊTRE ENTERRÉS LORS DE RÉCENTS DÉBATS AU PARLEMENT, QUELQUES JOURS APRÈS LA JOURNÉE MONDIALE DE REFUS DE LA MISÈRE.

**Jean-Marie Coen**  
Animateur au Collectif Solidarité Contre l'Exclusion

numéros ❶ cette proposition de loi et les estimations financières qui l'accompagnent. Pendant l'été 2008, le texte dont nous parlons a toutefois été largement remanié, par l'ajout d'une dizaine d'amendements. ❷ Une large majorité de députés reprochait en effet au texte initial de ne s'occuper que du revenu d'intégration, au détriment des autres allocations sociales. Les élus craignaient de créer des "discriminations" entre allocataires, mais également des "pièges à l'emploi". De leur côté, les syndicats soulignaient qu'à leurs yeux les allocations de sécurité

sociale (issues d'une cotisation) ne pouvaient être inférieures aux prestations d'aide sociale (RIS et allocations assimilées).

La proposition de loi s'accompagne désormais de cinq nouveaux chapitres, qui portent sur les autres prestations sociales: chômage (y compris allocation d'attente), pensions (de retraite et "de survie"), allocations pour personnes handicapées (de remplacement et d'intégration), indemnité d'incapacité primaire et d'invalidité, GRAPA. Bien sûr, à chaque fois, les taux cohabitant sont relevés au

niveau des montants isolés. Autre nouveauté: les montants sont relevés au niveau du seuil de pauvreté de l'année en cours, ce qui va donc entraîner (si la loi est votée...) une liaison automatique des minima au seuil de pauvreté. Enfin, troisième changement, le relèvement des allocations au seuil de pauvreté est étalé sur 4 ans, ceci afin de diminuer son impact budgétaire. Rappelons que la Cour des Comptes a estimé le coût du relèvement annuel de tous les minima au seuil de pauvreté 2007 (seuil disponible lorsque la Cour a fait son calcul) à 1,25 milliards d'euros. ❸

## 17 octobre: "Haut les bas revenus!"

**Flonflons, concerts, discours... et même une visite de la princesse Astrid. Une fois par an, le 17 octobre, les pauvres sont gâtés. C'est "leur" journée: la journée mondiale du refus de la misère. Jour de "fête" un brin paradoxal, c'est surtout l'occasion pour les plus démunis de donner à entendre et à voir leur combat contre la pauvreté, à l'aide de stands, concerts et pièces de théâtre, actions réalisées par et pour des "associations où les pauvres prennent la parole". Pour ponctuer la matinée et marquer le coup, le réseau**

**belge de lutte contre la pauvreté avait organisé une manifestation pour mettre en lumière la proposition phare de son memorandum. "Hauts les bas revenus!" scandaient bannières, ballons et tee-shirts. C'est donc dans une ambiance festive et colorée que plus de 500 personnes se sont rendues à la Bourse, le vendredi 17 octobre, pour réclamer une hausse de tous les bas revenus: minima sociaux mais aussi bas salaires.**

**Ce n'est qu'un début, continuons le combat!**



CSCE

## REVIREMENTS POLITIQUES

La nouvelle proposition rencontre donc les préoccupations de la plupart des députés. Dès lors, comment expliquer les revirements du CD&V et du PS? Par des évolutions en sens inverse. Jusqu'ici, le CD&V avait plutôt défendu la proposition, du moins son examen. Mais depuis que le texte a gagné en crédibilité (grâce à l'avis de la Cour des comptes), en épaisseur (on parle désormais de toutes les allocations, plus seulement du RIS) et en soutien (la manifestation du 17 octobre, notamment), est venu le temps de passer des paroles aux actes. Du coup, la patate chaude politique s'est rapprochée de la table du Premier ministre Yves Leterme... CD&V.

Car du temps où il battait la campagne pour les législatives (c'était en 2007, il y a un siècle), le dit Yves Leterme avait promis de relever le RIS et d'autres allocations vers le seuil de pauvreté. La tête de liste du CD&V avait même prévu de faire grimper le budget

nécessaire à 2 milliards d'euros par an d'ici 2011. Ce n'était "que" la promesse d'un élu en campagne (le programme de son parti est nettement moins précis sur la question). Mais venant du futur Premier ministre pressenti, de telles promesses engagent. ④

Eminent représentant du CD&V dans la commission Santé publique (qu'il copréside), Luc Goutry a donc pris ses responsabilités... et saisi le prétexte des discussions en cours sur le budget (qui avaient lieu à la fin octobre), les (mauvaises) nouvelles sur les marges disponibles ainsi que les premiers soubresauts de la crise économique pour tenter d'enterrer une proposition qui serait désormais jugée "trop chère". Tout ceci au nom de la "responsabilité politique", plaide Goutry, car un homme politique "ne doit pas s'engager à des promesses qu'il ne peut pas tenir". Se rendait-il compte qu'il reniait ainsi son chef de file? Mais peu importe. Les pauvres apprécieront surtout l'ordre des priorités.

**LE 17 OCTOBRE, JOURNÉE MONDIALE DU REFUS DE LA MISÈRE, PLUS DE 500 PERSONNES ONT MANIFESTÉ DEVANT LA BOURSE DE BRUXELLES POUR LE RELÈVEMENT DE TOUS LES BAS REVENUS .**

## FREIN OU ACCÉLÉRATEUR?

Quant au PS, ses raisons sont tout autres. On se souvient qu'en mai 2008 ⑤ Yvan Mayeur avait dit tout le mal qu'il pensait de la proposition Ecolo. A l'époque, les socialistes reprochaient aux verts de ne s'occuper que du RIS. Avec un brin de mauvaise foi, le PS leur reprochait même de vouloir favoriser les RISés par rapport aux chômeurs.

D'où vient dès lors le nouvel état d'esprit des socialistes? D'une part, ils sont sans doute bien contents de laisser le CD&V endosser le rôle du "mauvais". Mais aussi, depuis que la proposition s'est élargie à toutes les allocations, un nouvel élément entre en jeu. Comme on l'a vu plus haut, les amendements à la proposition de loi concernent des allocations de Sécurité sociale. Aussi seront-ils traités par la commission "Affaires sociales" du Parlement, en charge de ces matiè-

res. Et qui préside la commission Affaires sociales depuis la rentrée parlementaire d'octobre 2008? Un certain... Yvan Mayeur. Or un président a une grande latitude pour fixer l'agenda des travaux de sa commission. Gageons que, puisqu'il s'agit de lutter contre la pauvreté, Monsieur Mayeur ne laissera pas passer une si belle occasion de joindre le geste à la parole. ■

① Journal du Collectif numéro 60-61 (pages 5-8), numéro 62 (pages 18-33) et Ensemble! 63 (pages 38-41).

② Documents Chambre 52K0051/001 et 52K0051/003, disponibles sur le site web de la Chambre ([www.lachambre.be](http://www.lachambre.be)).

③ Document Chambre 52K0051/002, disponible sur le site web de la Chambre ([www.lachambre.be](http://www.lachambre.be)).

④ Lors d'un discours prononcé le 16 mai 2007, jour anniversaire de l'encyclique *Rerum Novarum*, disponible sur le site web du CD&V ([www.cdenv.be](http://www.cdenv.be)). En particulier le point 1.

⑤ Communiqué de presse du PS du 27 mai 2008.